

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 29 avril 2011  
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - FLOIRAC - Rénovation urbaine du quartier Libération -  
Aménagement des espaces publics - Appel d'offres ouvert - Autorisation de  
lancement et de signature**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le 26 juin 2006, la Communauté Urbaine de Bordeaux a signé, avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), une convention de rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac. Ce projet repose sur un programme de rénovation urbaine visant à changer l'image de ce site, à diversifier l'habitat tout en privilégiant une qualité urbaine et architecturale. A ce titre, la communauté urbaine intervient dans ses domaines de compétence relatifs à l'habitat, aux actions d'accompagnement des opérations de démolition-reconstruction de logements et à l'aménagement des espaces publics.

Le programme d'aménagement des espaces publics doit accompagner les opérations de démolition - reconstruction des logements et les constructions des équipements publics. La restructuration du réseau viaire doit permettre un désenclavement du quartier, une desserte locale satisfaisante, ainsi qu'un maillage des espaces publics de qualité facilitant les circulations douces.

En complément des prestations de compétence communautaire, la commune doit intervenir sur les opérations d'aménagement des espaces publics pour l'exercice de ses compétences relatives aux espaces verts, à l'éclairage public et au mobilier urbain. Dans un objectif de cohérence et de coordination, un groupement de commandes a été constitué entre les deux collectivités afin de permettre des désignations communes des marchés de travaux notamment.

Afin de réaliser les travaux des opérations d'aménagement des espaces publics, Il est à présent nécessaire de lancer une consultation des prestataires sous forme d'un appel d'offres ouvert unique, incluant les différentes opérations. Cet appel d'offres est décomposé en cinq lots qui regroupent l'ensemble des prestations nécessaires à l'aménagement des espaces publics. La commune sera le pouvoir adjudicateur des prestations de compétence communale.

Ces marchés sont décomposés en plusieurs tranches conditionnelles afin de permettre d'ordonner au mieux les démarrages des travaux des différents espaces publics en fonction des déroulements réels des opérations des autres partenaires de la convention de rénovation urbaine. Les travaux se dérouleront ainsi de 2011 à 2013.

Les estimations des marchés de travaux, décomposées en lots et en tranches, sont indiquées en annexe. Le récapitulatif de ces estimations est le suivant :

	Montants en €uros HT	Montants en €uros TTC
Lot 1 : Assainissement	491 000	587 236
Lot 2 : Voirie	2 460 000	2 942 160
Total part CUB :	2 951 000	3 529 396
Lot 3 : Espaces verts	807 000	965 172
Lot 4 : Eclairage public		
Lot 5 : Mobilier Urbain		
Total part Ville :		

Pour ce qui concerne les prestations de compétence communautaire, le financement relève à 95% des crédits spécifiques à la politique de la ville (Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB UE00, Programme HC47) et à 5% des fonds de proximité voirie et 5% des fonds assainissement. Ils sont prévus sur les années budgétaires suivantes :

Année budgétaire	2011	2012	2013	Total
Crédits spécifiques Politique de la Ville (95%) :	312 926,20	1 900 000,00	1 140 000,00	3 352 926,20
Crédits fonds de proximité Voirie (5%) pour le lot 2 :	9 608,00	77 500,00	60 000,00	147 108,00
Crédits fonds de proximité Assainissement (5%) pour le lot 1 :	6 861,80	22 500,00	0,00	29 361,80
Total :	329 396,00	2 000 000,00	1 200 000,00	3 529 396,00

Ces travaux s'inscrivant dans une opération globale d'aménagement, l'appel d'offres sera lancé au niveau européen.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce programme d'aménagement, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- Lancer une procédure de type appel d'offres ouvert en cinq lots (lot 1 : Assainissement ; lot 2 : voirie ; lot 3 : Espaces Verts ; lot 4 : Eclairage public ; lot 5 : Mobilier Urbain). Ces marchés sont décomposés en tranche ferme et plusieurs tranches conditionnelles,
- Approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Guyenne, Direction de la Commande Publique - 6<sup>ème</sup> étage,
- Autoriser Mr le président à signer les marchés à intervenir à l'issue de la procédure de passation d'appel d'offres,

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibérations suivantes:**

**Le conseil de communauté,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59,

Vu la convention du projet de rénovation urbaine de Floirac Libération en date du 26 juin 2006,

Vu la convention du de groupement de commandes entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Floirac en date du 28 septembre 2006,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et 2121-13 du CGCT.

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**Considérant:**

Que pour permettre la réalisation des opérations projetées dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence.

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

**ARTICLE 2**

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

**ARTICLE 3**

Monsieur le Président est autorisé à signer les marchés relatifs aux lots 1 et 2, à intervenir avec les prestataires qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par marché négocié.

**ARTICLE 5**

La dépense résultant des présents marchés seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2011 et 2013, Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB UE00, Programme HC47.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
20 MAI 2011**

**PUBLIÉ LE : 20 MAI 2011**

**M. CHRISTINE BOST**